



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze du mois d'Avril à dix-huit heures les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 06 Avril 2022 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Marie-Michelle HILDEBERT, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Patrick PELAGE, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Daniel DULAC, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Annick CARMONT, Alina GORDON, Yvane RHINAN

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Jean ANZALA), Pierre PORLON (Daniel DULAC) Marcelin CHINGAN (Rosette GRADEL), Sylvia SERMANSON (Rose-Marie LOQUES), Michel SURET (Joseph HILL), Elsa SUARES (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Thierry FULBERT (Seetha DOULAYRAM), Nadia OUJAGIR (Marie-Michelle HILDEBERT), José OUANA (Patrick PELAGE), Sandra SERMANSON (Marie-Michelle HILDEBERT), Jérôme CHOUNI (Grégory MANICOM), Justine BENIN (Pinchard DEROS)

Etaient absents : MM. Jacques RAMAYE, Hermann SAINT-JULIEN, Bernard RAYAPIN

Etaient absents excusés : MM. Eveline CLOTILDE, Gina THOMAR, Marie-Joël TAVARS

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	17	12	03	03

Le quorum étant atteint, dix-sept (17) Conseillers étant présents, douze (12) représentés, trois (03) absents excusés et trois (03) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Examen et vote du Budget Primitif 2022 de la Ville

13/DCM2022/41

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants, relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable au budget,

Vu la délibération n° 2/DCM2022/18 du 03 Mars 2022 portant ~~Débat d'orientations~~
Budgetaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgetaires,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220412-13DCM202241-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Notifiée et publiée le 25/04/2022

Vu la délibération n° 4 du 11 Juin 2020 relative à la mise en place des commissions municipales et à la désignation de leurs membres,

Considérant le rapport présenté et approuvé en commission des finances réunie le Jeudi 07 avril 2022. (A la majorité – Abstention de Madame Yvane RHINAN)

Considérant que le budget primitif est un document essentiel, retraçant les autorisations de dépenses et de recettes attendues pour l'exercice.

Considérant que le document budgétaire de l'exercice 2022 s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le rapport d'orientations budgétaires présenté au mois de mars.

Considérant que le contexte général dans lequel est élaboré ce budget primitif est toujours marqué par les effets de la crise sanitaire et ses impacts sur le plan social, économique et financier. Que le contexte géopolitique introduit encore plus d'incertitudes sur les flux commerciaux et leurs incidences sur les marchés financiers.

Considérant qu'au vu de l'importance des déficits publics à l'échelon national et la fragilité de la croissance dans la plupart des secteurs d'activité, la ville va poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour faire face aux incertitudes pesant sur les recettes tout en poursuivant un ambitieux projet d'investissement.

Considérant que les perspectives d'évolution financière demeurent incertaines. L'année 2022, sera encore marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, le gel ou le maintien des dotations et le plan de relance initié par l'Etat.

Considérant qu'à cela s'ajoute désormais, l'impact du conflit en Ukraine, sur les ressources budgétaires spécifiques aux départements d'outre-mer, collectées selon le niveau de consommation de carburant et de produits importés pour satisfaire les besoins de la population.

Considérant que les contraintes sanitaires et les perturbations persistantes des chaînes de production et d'approvisionnement freinent toujours la reprise.

Considérant qu'ainsi, le budget primitif 2022, équilibré à hauteur de **58,48 M€**, pose les jalons de la prévision de recettes et de dépenses de la collectivité, en toute prudence et sincérité.

1- EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant que la section de fonctionnement intègre la prévision de recettes et de dépenses courantes de la collectivité et s'équilibre cette année à hauteur de **43,9 M€**.

	BP 2021	BP 2022	% évolution
Recettes de fonctionnement (1)	40 713 639	44 441 763	9,16%
Dépenses de gestion (2)	32 882 504	36 795 624	11,90%
Epargne de gestion courante (3) = (1)-(2)	7 831 135	7 646 139	-2,36%
Frais financiers (4)	329 410	310 000	-5,89%
Charges exceptionnelles (5)	160 000	160 000	0,00%
Dépenses de fonctionnement (6) = (2) +(4) + (5)	33 371 914	37 265 624	11,67%
Epargne brute (7) = (3)-(4)	7 341 725	7 176 139	-2,26%
Taux d'épargne brute= (7) / (1)	18,0%	16,1%	

Considérant qu'en matière de recettes, outre les produits propres de l'exercice **33,04M€**, sont également inscrits, les soldes reportés de l'exercice 2021 (excédents des restes à réaliser et de clôture) soit **11,39€**.

Considérant que l'épargne de gestion courante prévisionnelle, tirée de la différence entre les recettes et dépenses diminue de 7,66% entre 2021 et 2022, générant ainsi une épargne brute fixée à 6,7M€ pour contribuer au financement de la section d'investissement.

Considérant qu'entre 2021 et 2022, les prévisions de la section de fonctionnement évoluent ainsi, +8,14% pour les recettes et +11,67% pour les dépenses dans un contexte de reprise plus soutenu des activités.

1.1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **32,63M€**

Considérant que pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement comprennent : les atténuations de charges 0,43M€, les produits des services du domaine et ventes diverses 1,37M€, les impôts et taxes 23,71M€, les dotations et participations 7,45M€, les autres produits de gestion courante 0,074M€ et enfin 11,39M€ (excédent) de résultat reporté qui permettent d'équilibrer la section de fonctionnement.

Considérant qu'ainsi, les ressources de fonctionnement sont réparties proportionnellement entre les atténuations de charges 1,31%, les produits des services du domaine et ventes diverses 4,15%, le produit des impôts et taxes 71,76%, les dotations et participations 22,56%, les produits des services, du domaine et des ventes 4,15%, les autres produits de gestion courante 0,22% des recettes réelles de fonctionnement et enfin le résultat reporté pour équilibrer la section de fonctionnement

	BP 2021	BP 2022	% Evolution
Total des recettes réelles de fonctionnement	30 710 353	33 046 543	7,61%
Atténuation de charges		432 424	
Produits des services, du domaine et des ventes	1 462 225	1 370 370	-6,28%
Impôts et taxes	22 599 962	23 714 370	4,93%
Dotations et participations	6 563 066	7 455 279	13,59%
Autres produits de gestion courante	85 100	74 100	-12,93%
002- Résultat reporté	10 003 286	11 395 219	13,91%

Considérant que les principaux éléments qui caractérisent les recettes de fonctionnement en 2022 sont :

- Une stabilisation des taux de fiscalité pesant sur les ménages
- Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçu en 2021 est reconduit. A ce stade de la préparation, les données 2022 ne sont pas disponibles.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) est valorisée à 1,7M€, la dotation nationale de péréquation à 0,53M€ et la dotation forfaitaire à 3,2M€.
- Les autres recettes fiscales sont estimées à leur niveau d'encaissement de 2021 (taxe spéciale sur les carburants 1,1M€ et octroi de mer 11,4M€). La répartition de ces deux taxes entre les collectivités locales est étroitement liée à la consommation de ménages, au niveau d'activité des entreprises et à la conjoncture internationale.
- La baisse des ressources tarifaires en raison de la fermeture des services publics (salle de spectacle, piscine, restauration scolaire, accueils de loisirs...) ou leur fonctionnement restreint.

a- Les impôts « ménages » : 7,96M€

Considérant que les impôts ménages concernent la contribution directe locale. Ils sont composés des 3 taxes que sont la taxe d'habitation, les taxes foncières (bâti et non bâti).

EVOLUTION DE LA FISCALITE 2021/2022

	TAUX 2021	TAUX MOYEN DU DEPARTEMENT (état 1259 com de 2019) 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	PRODUIT 2021	TAUX	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	PRODUIT 2022	EVOLUTION DES BASES 2021/2022	EVOLUTION DES PRODUITS 2021/2022
Taxe foncière (bâti)	49,32%	52,21%	20 566 000	10 143 151	49,32%	21 302 000	10 506 146	3,58%	3,58%
Taxe foncière (non bâti)	53,90%	72,73%	148 200	79 880	53,90%	152 300	82 090	2,77%	2,77%
Totaux			20 714 200	10 223 031		21 454 300	10 588 236	3,57%	3,57%
Total autres taxes				765 433			797 117		
Prélèvement au titre du FNGIR				-997 497			-997 497		0,00%
Allocations compensatrices				945 298			1 041 289		10,15%
Contribution coefficient correcteur				-3 340 090			-3 466 337		
Produit à recevoir			20 714 200	7 596 175		21 454 300	7 962 808	3,57%	4,83%

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220412-13DCM202241-DE
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

- Evolution des bases fiscales :

Considérant que le montant prévisionnel des bases des taxes directes locales est estimé en 2022 à 21,45M€, en augmentation de 3,57% par rapport aux prévisions 2021.

+3,58% pour la taxe foncière et +2,77% pour la taxe sur le foncier non bâti.

- Fixation des taux de fiscalité :

Considérant que conformément aux priorités de mandature, la maîtrise de la fiscalité reste de mise, se traduisant ainsi par une stabilisation des taux. L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prescrit la suppression de la taxe d'habitation, par conséquent les collectivités n'ont plus la possibilité de moduler le taux de la TH.

- Evolution du produit fiscal :

Considérant que le produit fiscal attendu en 2022 est estimé à 7,9M€. En 2022, il est impacté par le prélèvement SRU de 86K€, du reversement FNGIR de 997K€ et l'addition des compensations de l'Etat pour 1,041M€ et la contribution au coefficient correcteur 3,4M€.

b- Les ressources Etat

Considérant que pour le budget 2022, les concours financiers (dotations et participations chap.74) se chiffrent à 7,45 M€.

Considérant que pour rappel, les dotations provenant de l'enveloppe normée destinée aux collectivités locales dans le cadre de la Loi de finances intègrent : la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation de solidarité rurale (DSR) et la Dotation de solidarité Urbaine (DSU).

c- Les autres recettes

Considérant que par ailleurs, les autres recettes de gestion englobent les produits des services et du domaine (chapitre 70) et les autres produits de gestion courante (chapitre 75).

Considérant que l'inscription de 1,37 M€ relative aux produits des services laisse apparaître une baisse de l'activité de l'ordre de 6%, tenant compte des encaissements 2021 et de la faible dynamique de reprise des activités (ALSH, spectacles, autres produits du domaine...). Enfin, le montant affecté aux autres produits de gestion courante est évalué 74 K€ en 2021.

1.2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 37,26 M€

Considérant que ces dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (22,96%), les frais de personnel (63,89%), les autres dépenses de gestion (8,98%), les frais financiers (0,83%), les charges exceptionnelles (0,43%) et les atténuations de produits (2,91%).

	BP 2021	BP 2022	% Evolution
Total dépenses réelles de fonctionnement	32 760 236	37 265 624	13,75%
Charges à caractère général	7 391 713	8 556 611	15,76%
Frais de personnel	21 003 365	23 807 854	13,35%
014 atténuation de produits	1 090 154	1 083 848	-0,58%
Autres dépenses de gestion	2 687 157	3 347 311	24,57%
Frais financiers	362 847	310 000	-14,56%
Charges exceptionnelles	225 000	160 000	-28,89%

Considérant que globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement progresse de 13,75%. Elle est due essentiellement à l'évolution des charges à caractère à général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante.

Considérant que les charges à caractère général progressent de 15,76% pour tenir compte des crédits nécessaires au financement des dépenses courantes de la ville. Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 23,8M€, en augmentation de 13,35% par rapport à la prévision 2021.

Considérant que cette année, l'évolution des charges liées au personnel sera conditionnée par la mise en œuvre du plan d'actions établi dans le cadre des lignes directrices de gestion, la révision du régime indemnitaire, la reprise des dispositions issues de la restructuration des grilles indiciaires dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), les éventuelles demandes de rupture conventionnelle, les départs à la retraite et les prévisions de recrutements.

Considérant que les autres charges de gestion courante, fixées à 3,34M€, progressent de 24,57% cette année pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les budgets du centre communal d'action et sociale (CCAS) et de la caisse des écoles (CDE)...

Considérant qu'en 2022, la subvention d'équilibre qui sera allouée par délibération au CCAS sera maintenue à 635000€ et celle de la CDE (640 000€) diminuera de 100 000€ pour correspondre au besoin d'équilibre lié à l'effondrement des recettes et la baisse des charges courantes de la structure. Par ailleurs, l'enveloppe de subventions dédiée au Syndicat d'initiative est de 220K€ et celle dédiée aux associations sportives, est en légère augmentation de 10 000€ (190K€).

Considérant que comparativement à l'année 2021, la prévision 2022 des frais financiers est réduite de 14,56% pour la prise en compte des charges financières liées aux emprunts.

2- EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que tel qu'indiqué dans le rapport des grandes orientations budgétaires, les prévisions d'investissement retracent les projets prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Celles-ci tiennent compte de l'intégration des reports en dépenses, suite au vote du compte administratif 2021, mais également des besoins ponctuels liés aux impératifs de sécurité, de conformité et de modernisation des services.

2.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 9,22 M€

Considérant que l'effort d'investissement 2022 portera essentiellement sur des interventions sur les équipements de proximité et les études préalables au lancement de nouveaux travaux. Que le budget d'investissement 2022 reprend les restes à réaliser 2021 pour un montant de 2,47M€.

Considérant qu'ainsi, les nouvelles dépenses d'investissement intègrent les dépenses d'équipement brut (études, travaux, matériel et outillage...) et les emprunts et dettes assimilés.

a- Les dépenses d'équipement : 9,22 M€

Considérant que les dépenses d'investissement au titre du présent budget comprennent les immobilisations incorporelles (logiciels, études), les immobilisations corporelles (terrains, matériels...), les travaux en cours et les opérations d'équipement (maison de quartier de Vassor...).

	BP 2021	BP 2022	Evolution
Immobilisations incorporelles	101 000	233 335	131%
Immobilisations corporelles	1 111 801	2 833 043	155%
Immobilisations en cours	3 639 649	5 048 685	39%
Total opérations d'équipement	512 177	1 114 338	118%
Emprunts et dettes assimilées	1 109 733	1 170 236	5%
	6 474 360	10 399 637	61%

Considérant que l'exercice 2022 traduit une volonté de relance des projets d'investissements et des projets subventionnés dont les dates butoirs de réalisation conditionnent la mise en œuvre cette année. Qu'ainsi, les prévisions de dépenses d'investissement sont globalement en augmentation de 58%. Que les dépenses d'immobilisations incorporelles progressent de 131%, les dépenses d'immobilisations corporelles de 155%, les travaux en cours de 39% et les dépenses sur opérations d'équipement de 118%. Que le remboursement des emprunts progresse de 5%.

Considérant que les immobilisations incorporelles 0,23M€ regroupent : Les acquisitions de logiciels (0,11M€) pour les services et les études (0,12M€).

Considérant que les immobilisations corporelles 2,83M€ regroupent : Les travaux de réseaux (0,05M€), réseaux d'électrification (0,18M€) l'acquisition de terrains (1M€), de mobilier de bureau (0,43M€), autres matériels, outillage incendie (0,06M€), d'équipements informatiques (0,29M€), de véhicules (0,03M€) et de divers matériels (0,30M€).

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220412-13DCM202241-DE
Date de rétrotransmission : 25/04/2022
Date de réception en préfecture : 25/04/2022

Considérant que les immobilisations en cours (travaux) 5,04M€ regroupent : La RHI de Petite Anse (0,78M€), la RHI BVS (1,46M€), le fonds routier (1,3M€), les travaux de réparation terrains (0,018M€), ossuaire cimetière (0,037M€), travaux de réparation divers bâtiments (0,56M€), des travaux d'installation de la « Micro folie » (0,15M€), travaux église (0,2M€), travaux espace « coworking » (0,40M€), travaux divers bibliothèque (0,035M€), travaux école Cocoyer (0,1M€).

Considérant que les opérations d'équipement 1,11M€ sont réparties ainsi : les études et travaux du centre de développement humain Vassor (0,48M€), aménagement du secteur de la Baie (0,63M€)

b- Le remboursement de la dette

Considérant que les emprunts et dettes assimilés englobent le remboursement de la dette en capital (1,17M€).

2.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 14,04 M€

Considérant qu'elles sont réparties entre les recettes d'équipement, financières et l'autofinancement.

a- Les recettes d'équipement et les autres recettes réelles : 13,64 M€

	BP 2021	BP 2022	% Evolution
Subventions d'investissement	3 466 489	4 967 565	43,30%
Dotations, fonds divers	900 000	730 000	-18,89%
Excédents de fonctionnement capitalisés 1068		1 168 277	
Virement à la section d'investissement	3 554 391	6 519 628	83,42%
op. ordre de transfert entre sections	558 406	656 510	17,57%
	8 479 286	14 041 980	65,60%

Considérant que les prévisions de recettes s'évaluent à 14,04M€ réparties ainsi :

- Les subventions d'investissement (4,96M€) émanant essentiellement de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

- Les autres recettes financières de cette section se composent du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 0,53M€, de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) 0,2M€ et l'autofinancement (7,17M€).

Considérant que le virement de la section de fonctionnement de 6,51M€ vers les recettes d'investissement et les autres opérations d'ordre de transfert entre sections pour 0,65M€, sont sans impact sur les flux réels de la collectivité.

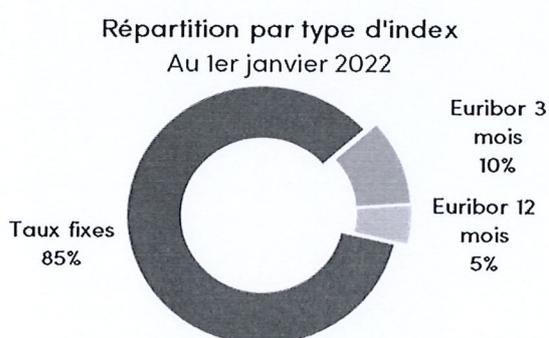
a- L'emprunt

Considérant que la dette du budget principal ressort à **8 529 185 €** au 1^{er} janvier 2022 pour un taux actuariel de **2,93%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **8 ans et 8 mois**. Que le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours de la commune par type de taux au 1^{er} janvier 2022 :

	Encours au 01/01/2022	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	7 229 181	84,8%	3,38%	9 ans et 7 mois	7	1A
Taux fixes	7 229 181	84,8%	3,38%	9 ans et 7 mois	7	1A
Taux monétaires	1 300 004	15,2%	0,42%	3 ans e 11 mois	2	1A
Euribor 3 mois	900 000	10,6%	0,50%	4 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 12 mois	400 004	4,7%	0,23%	2 ans et 10 mois	1	1A
Total	8 529 185	100,0%	2,93%	8 ans et 8 mois	9	

Considérant que le portefeuille classé 1A (selon la charte Gissler) présente un bon niveau de sécurisation avec 85% d'encours à taux fixe et 15% de l'encours indexé sur taux variable.

Considérant que l'encours à taux variable associé aux conditions favorables de marché, permet de diminuer le coût global de la dette.



Le portefeuille de la commune est bien sécurisé avec 85% de taux fixe.

Le reste de l'encours (15%) est indexé sur taux monétaires dont 10% sur Euribor 3 mois et 5% sur de l'Euribor 1 an.

Cette composante permet à la commune de profiter des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,42% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

Considérant que ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2021 représente **385€** par habitant, contre **802€** en moyenne dans les communes de la même strate de population.

Considérant que la répartition par prêteur permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public*

Pour : 23

Abstentions : 6- MM. Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Bernard RAJOLLEN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Accusé de réception en préfecture
97-219711173-20220412-13DCM00241-DE
Date de l'acte de réception : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Article 1 : D'arrêter comme suit le Budget Primitif 2022 de la Ville

En fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 135 739,62	0,00	0,00	8 556 611,40	8 556 611,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 439 441,42	0,00	0,00	23 807 854,46	23 807 854,46
014	Atténuations de produits	1 086 239,13	0,00	0,00	1 083 847,88	1 083 847,88
65	Autres charges de gestion courante	3 221 084,00	0,00	0,00	3 347 311,04	3 347 311,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		32 882 504,17	0,00	0,00	36 795 624,78	36 795 624,78
66	Charges financières	329 410,00	0,00	0,00	310 000,00	310 000,00
67	Charges exceptionnelles	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 371 914,17	0,00	0,00	37 265 624,78	37 265 624,78
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 745 522,76		0,00	6 519 628,25	6 519 628,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	596 203,00		0,00	656 509,98	656 509,98
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 341 725,76		0,00	7 176 138,23	7 176 138,23
TOTAL		40 713 639,93	0,00	0,00	44 441 763,01	44 441 763,01

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 441 763,01

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	432 424,00	432 424,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 462 225,00	0,00	0,00	1 370 370,00	1 370 370,00
73	Impôts et taxes	22 599 962,00	0,00	0,00	23 714 370,25	23 714 370,25
74	Dotations et participations	6 563 066,00	0,00	0,00	7 455 279,00	7 455 279,00
75	Autres produits de gestion courante	85 100,00	0,00	0,00	74 100,00	74 100,00
Total des recettes de gestion courante		30 710 353,00	0,00	0,00	33 046 543,25	33 046 543,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 710 353,00	0,00	0,00	33 046 543,25	33 046 543,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 710 353,00	0,00	0,00	33 046 543,25	33 046 543,25

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 395 219,76
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 441 763,01

En investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	595 993,70	99 222,71	0,00	233 334,90	332 557,61
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 326 419,60	1 240 136,74	0,00	2 833 042,78	4 073 179,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 813 716,45	1 081 825,67	0,00	5 048 685,48	6 130 511,15
	Total des opérations d'équipement	925 860,11	52 880,90	0,00	1 114 338,00	1 167 218,90
	Total des dépenses d'équipement	9 661 989,86	2 474 066,02	0,00	9 229 401,16	11 703 467,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 139 320,00	0,00	0,00	1 170 236,00	1 170 236,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 139 320,00	0,00	0,00	1 170 236,00	1 170 236,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 801 309,86	2 474 066,02	0,00	10 399 637,16	12 873 703,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 801 309,86	2 474 066,02	0,00	10 399 637,16	12 873 703,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 168 276,92
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 041 980,10
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 471 659,89	0,00	0,00	4 967 564,95	4 967 564,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 471 659,89	0,00	0,00	4 967 564,95	4 967 564,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	800 000,00	0,00	0,00	730 000,00	730 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	1 168 276,92	1 168 276,92
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		800 000,00	0,00	0,00	1 898 276,92	1 898 276,92
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 271 659,89	0,00	0,00	6 865 841,87	6 865 841,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	6 745 522,76		0,00	6 519 628,25	6 519 628,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	596 203,00		0,00	656 509,98	656 509,98
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 341 725,76		0,00	7 176 138,23	7 176 138,23

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		10 613 385,65	0,00	0,00	14 041 980,10	14 041 980,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

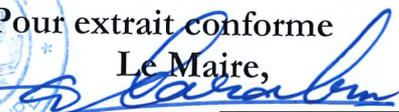
=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 041 980,10
---	----------------------

Article 2 : D'approuver le tableau des subventions, le tableau d'amortissement des biens joints, en annexe au budget et les durées retenues.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 12 Avril 2022
 Pour extrait conforme
 Le Maire,

 Gabrielle LOUIS

Accusé de réception en préfecture
 90222-2022-2-13DCM202241-DE
 Date de télétransmission : 25/04/2022
 Date de réception préfecture : 25/04/2022

Notifiée et publiée le 25/04/2022